



DÉPARTEMENT  
de la Côte-d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 octobre 2024

DATE DE CONVOCATION

11 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept octobre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Gilles BRACHOTTE (pouvoir de M. Vincent DANCOURT), M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, Mme Nathalie SEGUIN, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Christine NIRLO), M. Daniel CHETTA, Mme Maité COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY), Mme Marie-Paule FONTAINE (suppléée par Mme Evelyne MONNOT), M. Olivier GAUTHRON (arrivé à 18h32), M. Roland GOUJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), M. Dominique JANIN (pouvoir de M. Martial PARIZOT), M. Martial MATHIRON, M. Bernard NAVILLON, Mme Rachelle PETIT, M. Emmanuel PONTILLO, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : M. Vincent DANCOURT (pouvoir à M. Gilles BRACHOTTE), Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE (suppléé par Alain LEFEVRE), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à M. Martial MATHIRON), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), M. Olivier GAUTHRON (absent de 18h30 à 18h32), M. Simon GEVREY (suppléé par M. Laurent FAIVRE), M. Alain LEFEVRE (suppléant de M. Guy MORELLE), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Mme Christine NIRLO (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Martial PARIZOT (pouvoir à M. Dominique JANIN), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Madame Nathalie SEGUIN, 5ème Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale, à l'Autonomie.

Nombre de membres en exercice	36
Présents	26
Votants	32

Délibération n°17/10/2024/12

Objet : Modification n°1/2024. Désignation d'un(e) délégué(e) suppléant(e) auprès du Syndicat de Bassin Versant de la Vouge (SBV)

Vu, le Règlement Intérieur du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,

Vu, le Code Général de Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.5711-1,

Vu, les statuts en vigueur du Syndicat de Bassin Versant de la Vouge (SBV) qui disposent que la répartition des délégués (34) se fait entre les quatre EPCI à fiscalité propre (FP) en fonction de la proportion de la population estimée sur le bassin de la Vouge de :

- La Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges,
- La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
- La Communauté de Communes Rives de Saône,
- Dijon Métropole.

Il est rappelé que les communes sont représentées par un délégué titulaire au sein du Conseil Syndical. Celui-ci est désigné selon la procédure suivante :

- Chaque conseil municipal désigne un délégué titulaire. Les neuf délégués titulaires forment un collège communal, conformément aux dispositions des articles L.5212-6 et 16 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le collège désigne parmi ses membres un délégué titulaire (et un délégué suppléant) qui siègent au Conseil Syndical.

Notre Communauté de Communes dispose de six délégués titulaires.

Chaque EPCI à fiscalité propre désigne un nombre de délégués suppléants égal à la moitié de ses délégués titulaires. Ce nombre ne pouvant être inférieur à 1.

Il est rappelé qu'en vertu de la délibération n°28/08/2020/25, en date du 28 août 2020, de la délibération n°12/07/2022/05 en date du 12 juillet 2022, la liste des représentants de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise auprès du Syndicat de Bassin Versant de la Vouge (SBV) est actuellement la suivante :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Monsieur Dominique CHOPPIN	Monsieur Jean-Luc AUCLAIR
Monsieur Benoît FRANET	Monsieur Jean-Marie FERREUX
Monsieur Dominique JANIN	Monsieur Sylvain FERREUX
Monsieur Alain LEFEVRE	
Monsieur Sylvain PELLETIER	
Monsieur Florent TUPIN	

Afin de donner suite à d'une modification dans la composition du Conseil Municipal de la commune d'IZEURE, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'il convient de désigner un(e) délégué(e) suppléant(e) auprès du Syndicat de Bassin Versant de la Vouge (SBV), pour remplacer Monsieur Sylvain FERREUX.

Considérant que par délibération n°1-3 en date du 02 septembre 2024, la commune d'IZEURE propose son remplacement par Monsieur Ludovic GAUTHIER, conseiller municipal, en qualité de délégué suppléant.

Considérant qu'en vertu de l'article L.5711-1 du CGCT pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉSIGNE, au scrutin secret, Monsieur Ludovic GAUTHIER, conseiller municipal de la commune d'IZEURE, en qualité de délégué suppléant auprès du Syndicat de Bassin Versant de la Vouge (SBV),
- PRÉCISE la nouvelle liste des représentants de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise auprès du Syndicat de Bassin Versant de la Vouge (SBV), comme suit :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Monsieur Dominique CHOPPIN	Monsieur Jean-Luc AUCLAIR
Monsieur Benoît FRANET	Monsieur Jean-Marie FERREUX
Monsieur Dominique JANIN	Monsieur Ludovic GAUTHIER
Monsieur Alain LEFEVRE	
Monsieur Sylvain PELLETIER	
Monsieur Florent TUPIN	

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document ainsi que tout acte à intervenir relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 17 octobre 2024

Patrice ESPINOSA  
Président de la Communauté de  
Communes de la Plaine Dijonnaise,  
Maire d'IZIER